

Resiliation d'assurance et remboursement partiel

Par Galinda, le 24/05/2011 à 14:40

Bonjour,

Je fus récemment dans l'obligation de résilier mon contrat assurance auto après seulement deux mois assuré. Une semaine après avoir reglé le montant de la cotisation annuelle, la companie d'assurance voulait doubler le tarif de ma cotisation annuelle car le service clientelle m'avait vendu le mauvais produit (!!?)

Après de longues conversations afin d'essayer de régler le probleme, l'assurance me dit que le plus simple serait de résilier mon contrat et que le remboursement sera pro-rata du nombre de jours assurés.

J'envoie donc ma lettre de résiliation en recommandée et accuser de réception. Le contrat est résilié après une periode totale d'assurance de trois mois et dix jours mais le remboursement effectué n'est pas pour les huit mois et quelques restants mais seulement pour six mois.

Il s'avère que les frais des dix jours d'assurance furent facturés pratiquement (à 30€ pres) au meme tarif que les premiers trois mois. Je trouve ça abérant.

De plus le service clientele m'a averti que je peux toujours envoyer une lettre de réclamation mais que cela ne servirait à rien du tout.

Avez vous déja rencontrer ce problème? Sont ils dans leurs droits ou devrais je chercher recours?

Merci.

Par alterego, le 25/05/2011 à 09:21

Bonjour,

la companie d'assurance voulait doubler le tarif de ma cotisation annuelle car [fluo]le service clientelle m'avait vendu le mauvais produit[/fluo]

Merci d'être plus précis sur ce point et de préciser ce que vous entendez par service clientèle.

Cordialement

Par Galinda, le 25/05/2011 à 11:10

Bonjour alterego,

Lors de la demande de devis, j'avais précisé que les années précedentes j'étais à l'étranger et que mon relevé d'information serait donc étrangé. On m'a assuré que cela ne serait pas un problème et que mon bonus serait pris en compte. Le tarif qui me fut proposé était donc basé sur cette information et étant satisfaisant j'ai donc souscrit.

Voila que 2 mois plus tard, je reçois un appel m'informant qu'ils ne peuvent prendre en compte mon bonus car cumulé à l'étranger et donc une hausse tarifaire s'impose, soit le double du tarif d'origine.

Cordialement